

L'atelier relais s'adresse à des élèves (maximum 6) de 6°, 5° et 4° menacés d'entrer dans un processus de décrochage qui font l'objet d'un PPRE.

Ils sont extraits de leur classe à raison de quelques heures par semaine (entre 1h et 3h) pour un temps déterminé, et confiés à l'atelier relais qui sur la base d'un protocole individuel, entreprend des actions de remédiation.

## Présentation générale

Collège de rattachement :  
Collège Jean de Prades  
Route de Toulouse  
82100 Castelsarrasin  
Tel : 05 63 32 35 70  
Portable : 06 64 81 17 52  
Mail: [dispositifrelaiscastel@yahoo.fr](mailto:dispositifrelaiscastel@yahoo.fr)

Accompagnement Personnalisé  
Compréhension  
Estime de soi  
Confiance en soi

Année  
scolaire  
2017-2018

ATELIER RELAIS

Mail: [dispositifrelaiscastel@yahoo.fr](mailto:dispositifrelaiscastel@yahoo.fr)  
Portable : 06 64 81 17 52

► **Les actions de l'atelier doivent permettre au collégien de :**

- ⇒ (RE) DÉCOUVRIR SON IDENTITÉ
- ⇒ REDONNER DU SENS À LA SCOLARITÉ
- ⇒ RESTAURER UN CLIMAT DE CONFIANCE
- ⇒ ACQUÉRIR OU REDÉCOUVRIR DES SAVOIRS, SAVOIR-ÊTRE ET SAVOIR-FAIRE
- ⇒ PERMETTRE D'ACQUÉRIR DE L'AUTONOMIE



### Profil des élèves

Le dispositif est destiné à des élèves de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> en voie de décrochage qui peuvent présenter les particularités



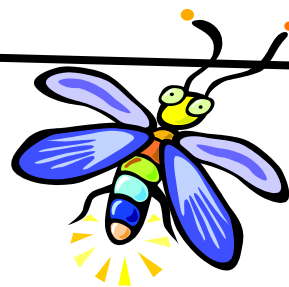
suivantes :

- résultats (notes) insuffisants
- travail personnel non fait (devoir maison)
- problèmes de méthodologie
- absentéisme perlé non justifié

#### Rappel :

Les élèves de l'atelier ne sont pas les élèves présentant les caractéristiques suivantes :

- Elève qui refuse l'atelier ou dont les parents refusent l'atelier
- Elèves non francophones
- Elèves de SEGPA
- Elèves présentant des troubles psychologiques ou comportementaux (ITEP, IME...) ne relevant pas d'une remédiation pédagogique.



### Repérage des élèves

Par le Chef d'établissement, Professeur Principal, référent  
Proposition des profils à l'équipe relais

Rencontre de l'élève et des parents (ou remise du dossier à l'élève pour signature des parents) par l'atelier Relais (Accord de l'élève et des parents)

### **DÉBUT DE PRISE EN CHARGE**

Déroulement d'une prise en charge :

**1ère période :** Présentation des profils, détermine les modalités de la prise en charge en présence du professeur principal et/ou du chef d'établissement.

**2ème période :** entretiens individuels, contacts familles, prise en charge des élèves, bilan intermédiaire, point régulier avec le chef d'établissement et/ou le professeur principal

**3ème période :** bilans, évaluation du dispositif et mise en place du suivi post atelier relais.